



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 089-218903466-20260914-2026\_058-DE



### DÉLIBÉRATION N°2026-058

**OBJET : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Avenant n°2 au règlement intérieur**

En exercice : 23  
Membres  
Présents : 18  
Pouvoirs : 4  
Absents : 5

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Marie-Pierre VAUX, Isabelle RAPIN, Olivier LANSIAUX, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Patrick TUIS, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Bertrand POUSSIERRE, Pascal PIRIOU

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Jean-Claude LABOZ pouvoir à Marjorie THEVENOT, Philippe THOMAS pouvoir à Christian BRUNEAUD, Chrystelle EDOUARD pouvoir à Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

**Les membres absents et/ou excusés :**

Jean-Claude LABOZ, Arielle CHEMINANT, Philippe THOMAS, Chrystelle EDOUARD, Anne Sophie DA COSTA.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Richard FAURE

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2021-091 en date du 15 novembre 2021, portant adoption du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

**Vu** la délibération n°2023-055 en date du 21 novembre 2023, portant modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

**Considérant** l'intérêt pour les enfants, de participer à des activités sportives et/ou culturelles pendant le temps périscolaire du mercredi ;

**Considérant** la nécessité de modifier le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin de permettre aux familles d'organiser la participation de leurs enfants à ces activités ;

**Considérant** le projet d'avenant porté à la connaissance et à l'approbation des élus du Conseil Municipal de Saint-Georges-Sur-Baulche ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**ADOPTER** l'avenant 2 au règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune de Saint-Georges-Sur-Baulche, conformément au document annexé à la présente délibération ;

**DECIDER** de sa mise en application à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 ;

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD  
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Signé électroniquement par : Christian BRUNEAUD  
Date de signature : 23/09/2026  
Qualité : Maire



Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 089-218903466-20260914-2026\_058-DE

